RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché de Facility Management – Maintenance Multitechnique et prestations de Multiservice

---

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 11 janvier 2027 à 12:00
Une visite est obligatoire, prise de rendez-vous avant le 4 décembre 2026 12h00.
Une seule visite par soumissionnaire limitée à 3 personnes

Communauté d'agglomération Seine-Eure
1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX
Tél : 0276460330

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de Facility Management – Maintenance Multitechnique et prestations de Multiservice
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Critère social	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
1.7 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 8
5.2 - Visites sur site 10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 12
7 - Examen des candidatures et des offres 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution des accords-cadres 12
7.3 - Suite à donner à la consultation 14
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Marché de Facility Management – Maintenance Multitechnique et prestations de Multiservice

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a fait l'acquisition d'un site de recherche, le bâtiment fait l'objet d'une occupation partielle par un locataire en place. La Communauté d'agglomération Seine-Eure doit organiser la reprise de l'exploitation technique du site et engager des actions pour son autonomisation complète. Cette trajectoire impose la mise en place d'un contrat de maintenance multitechnique et multiservices, phasé et évolutif.

Lieu(x) d'exécution :
KENVUE référencé B12, sis Chaussée du Vexin sur le Domaine de Maigremont
27100 Val-de-reuil

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique. Chaque lot correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande.

Les prestations relevant de la partie "marché ordinaire" sont les suivantes :

Lots	Prestations relevant de la partie marché ordinaire
01	Maintenance multitechnique du site en fonction de l'occupation du site
02	Prestations multiservices en fonction de l'occupation du site

Les prestations relevant de la partie "accord-cadre à bons de commande" sont les suivantes :

Lots	Prestations relevant de la partie accord cadre
01	Prestations ponctuelles
02	Prestations ponctuelles

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Maintenance multitechnique du site
02	Prestations de multiservice du site

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79993100-2	Services de gestion d'installations

Lot(s)	Code principal	Description
01	79993100-2	Services de gestion d'installations
02	90919200-4	Services de nettoyage de bureaux
02	90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	UA001	Bâtiments
02	UA001	Bâtiments

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Annexe 1 : 11 fiches descriptives des prestations du lot multitechnique
- Annexe 2 : 5 fiches descriptives des prestations du lot multiservice,

- Annexe 3 : le fréquentiel minimal détaillant la prestation de nettoyage
- Annexe 4 - plans bâtiment R&D
Annexe 4.1 – Plan de masse
Annexe 4.2 – R&D Niveau -1
Annexe 4.3 – R&D Niveau 1
Annexe 4.4 – R&D Niveau 0
- Annexe 5 – Plans techniques
Annexe 5.1 – Plan CTA bâtiment R&D – 12 Fichiers
Annexe 5.2 – Plan incendie – 5 Fichiers
Annexe 5.3 – Divers – 5 Fichiers
- Annexe 6 – Rapports techniques
Annexe 6.1 – Etude thermique du bâtiment
Annexe 6.2 – Rapport amiante
Annexe 6.3 – Rapport DPE
- Annexe 7 – Inventaire technique
- Annexe 8 – Synthèse des zones et des surfaces

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) Annexe 10 et 11
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour l'ensemble du périmètre et pour chacun des lots Annexe 12
- Le cadre de réponse technique RSE - QVT
- Le bon de visite du site à faire signer lors des visites Annexe 9

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme Eure Normandie Numérique (https://marchespublics.eure.fr/entreprise). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (questions/réponses, dépôt de candidatures et offres, demandes de complément, négociation, le cas échéant...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, reports de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable, cette adresse renseignée sera celle de tous les échanges avec le candidat dans le cadre de la notification à l'attributaire du marché et pendant toute l'exécution du marché. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement ou en cas de suppression de ladite adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de dernières modifications éventuelles.

Un service de dépôt d'attestations sur la plateforme https://portal.aprovall.com/app permet au candidat de déposer en ligne différents documents (son KBIS, son attestation d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale, son attestation semestrielle sociale, son attestation de congés payés) dans un espace sécurisé. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations issues des organismes émetteurs pourraient déjà être déposées sur la plateforme. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date

d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Références professionnelles sur de prestations similaires (minimum 3) en indiquant le nom et numéro de téléphone des personnes pouvant être contactées aux fins de vérification ainsi que les dates et durées des missions. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,** soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un

engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
Un mémoire technique limité à 40 pages	Non
Le cadre de réponse technique RSE - QVT	Non
Le bon de visite signé	Non

La réponse technique devra être restituée sous forme de mémoire limité à 40 pages et contenir à minima les informations suivantes :

- Présentation de l'entreprise :
  - Présentation générale du groupe.
  - Présentation locale de l'organisation, du chiffre d'affaires, des références/expériences similaires à l'activité du bâtiment de recherche (activité pharmaceutique, cosmétologique ou équivalente), des implantations client à proximité, des effectifs par spécialité.

- L'organisation prévue pour l'exécution du contrat :
  - Description de la phase de démarrage : processus, planning, effectifs, temps alloué.
  - Description de la phase de relance de la zone vacante
  - Description de la mission de coordination avec les mandataires actuels et le site Kenvue sur les actifs partagés et sur les phases de déconnexion
  - Description du mode de fonctionnement pendant la phase de régime établi : l'organisation sur le site (management, effectifs postés, …), liste des sous-traitants.
  - Description du fonctionnement pendant les congés, les absences (imprévues, formations …).
  - Gouvernance du contrat : organisation miroir, profil et missions principales des interlocuteurs pressentis.
  - Reporting prévu**,** plan de progrès et innovations, politique environnementale, politique hygiene et sécurité, et méthodologie par prestation pour le lot 2.
  -

- Le cadre de Réponse Technique (CRT) :
  Chaque soumissionnaire devra compléter le Cadre de Réponse Technique (CRT) joint au dossier de consultation, selon les modalités et attendus qui y sont précisés. Le dossier comprend deux business cases, destinés à permettre à l'acheteur d'apprécier la capacité du soumissionnaire à traduire ses engagements en actions concrètes et adaptées aux spécificités du site :
  - Un business case dédié à la RSE, visant à présenter la démarche et les engagements que le soumissionnaire propose de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché, notamment sur les dimensions environnementales, sociales et sociétales, ainsi que leurs impacts attendus sur le site ;
  - Un business case relatif à la QVCT et à l'expérience utilisateur, visant à apprécier, au travers d'une mise en situation opérationnelle, la manière dont les prestations et l'organisation proposées contribueront à la qualité de vie sur le site, au confort et à l'expérience des occupants, ainsi qu'à la qualité des conditions de travail des personnels mobilisés pour l'exécution du marché.

  Les modalités de présentation, les thématiques à traiter et le niveau de détail attendu pour chacun de ces business cases sont précisés dans le Cadre de Réponse Technique.

Les réponses apportées devront être adaptées au contexte du marché et présenter des engagements réalistes et effectivement susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre de son exécution.

- Présentation des outils et des méthodes :
  - Outil d'exploitation : ticketing, Gmao …
  - Plan d'assurance Qualité

- La synthèse financière

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. A défaut de visite sur site, le candidat devra apporter la preuve de la connaissance des lieux dans leur état actuel. Le candidat qui n'a pas effectué la visite et n'apporte pas la preuve de sa bonne connaissance du site, verra son offre déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
La participation à la visite doit être confirmé auprès de Charlotte MULLER – Orca conseil : soit au 06.15.44.79.13 et par mail à : charlotte@orca-conseil.fr, aucune visite sans rendez-vous ne sera accordée.

Les soumissionnaires devront se présenter à l'heure fixée au poste de sécurité situé à l'entrée du site « KENVUE » munis du certificat de visite joint au DCE, chaque visiteur devra disposer de sa pièce d'identité.

Une seule visite sera accordée par soumissionnaire est sera limitée à trois personnes par candidat.
Les prises de rendez-vous se feront jusqu'au 4/12/2026 à 12h00.

L'attention des candidats est attirée sur la date limite pour poser des questions. Si la visite a lieu moins de 10 jours avant la date de remise des offres, les candidats ne pourront pas poser de question.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-Rom, clé usb, ...) n'est pas autorisée.

Un guide d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est téléchargeable sur la plateforme (rubrique « Aide » sous-rubrique « guide d'utilisation »). Ce guide à destination des opérateurs

économiques décrit précisément les différentes fonctionnalités de la plateforme. Les soumissionnaires sont invités à se servir de ce guide pour utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics. De plus, un test de configuration est disponible à la rubrique « se préparer à répondre » sous-rubrique « tester la configuration de mon poste » En cas de non-respect des dits prérequis par le soumissionnaire aucune garantie de fonctionnement nominal de la plateforme ne pourra être apportée.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération Seine-Eure

1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX

du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée (en utilisant un service respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique), à l'adresse suivante : marchespublics@seine-eure.com

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par le pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
1.1-Qualité du soumissionnaire	*15.0 %*
1.2-Période de déploiement	*15.0 %*
1.3-Pilotage	*25.0 %*
1.4-Organisation projetée et moyens	*30.0 %*
1.5-Plan de progrès et Innovations	*15.0 %*
2-Coût	55.0 %
2.1-Forfait pour les 4 années	*50.0 %*
2.2-Coût ramené aux heures Produites	*20.0 %*
2.3-BPU	*15.0 %*
2.4-Coefficient de Peines et Soins	*15.0 %*
3-Qualité et RSE	5.0 %
3.1-Politique RSE	*25.0 %*
3.2-Politique Environnementale	*25.0 %*
3.3-Politique Hygiène et Sécurité	*25.0 %*
3.4-Plan d'assurance Qualité	*25.0 %*

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
1.1-Méthodologie par prestation	*30.0 %*
1.2-Période de déploiement et reprise	*15.0 %*
1.3-Pilotage et suivi de la qualité	*15.0 %*
1.4-Organisation projetée et moyens	*30.0 %*
1.5-Plan de progrès et Innovations	*10.0 %*
2-Coût	55.0 %
2.1-Forfait pour les 4 années	*55.0 %*
2.2-Coût ramené aux heures Produites	*30.0 %*
2.3-BPU	*15.0 %*
3-Qualité et RSE	5.0 %
3.1-Politique RSE	*25.0 %*
3.2-Politique Environnementale	*25.0 %*
3.3-Politique Hygiène et Sécurité	*25.0 %*
3.4-Plan d'assurance Qualité	*25.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Les sous-critères seront notés sur l'échelle de notation comprenant les échelons suivants, avec la possibilité d'attribuer des notes intermédiaires : 100 : très satisfaisant ; 80 : satisfaisant ; 60 : assez satisfaisant ; 40 : peu satisfaisant ; 20 : très peu satisfaisant ; 0 : absence d'élément utile permettant de juger le critère ou sous-critère.

Rappel : le mémoire technique ou la note méthodologique devra contenir l'ensemble des éléments jugés pour l'analyse des offres (le candidat ne pourra apporter aucune réclamation si certains éléments contenus ailleurs que dans le mémoire technique ou la note méthodologique ne sont pas pris en compte pour l'analyse).

Le mémoire technique ou la note méthodologique devra être personnalisé au présent marché. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire ou de la note méthodologique est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation des sous-critères.

L'absence d'éléments demandés dans les pièces candidatures et / ou offres rend la candidature et / ou l'

offre irrégulière, avec possibilité de régularisation dans les conditions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son offre ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition, de report, etc ...) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son prix ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce financière erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 – Organisation des auditions

La Communauté d'agglomération Seine-Eure se réserve le droit, à l'issue de l'analyse des offres, de recevoir en audition les trois candidats ayant présenté les meilleures offres pour chacun des lots et ceci dans le respect l'article R2161-5 du code de la commande publique.

Lors de ces auditions, aucune négociation ne pourra intervenir.

Les candidats retenus pour les auditions devront impérativement se rendre disponibles le 2 et 3 février 2027, jour de l'organisation des auditions qui aura lieu à l'hôtel d'agglomération de La Communauté d'agglomération Seine-Eure 1 Place Ernest Thorel 27 400 Louviers, déroulement entre 9h et 18h30.

Les rendez-vous seront pris par La Communauté d'agglomération Seine-Eure, les soumissionnaires devront donc joindre à leur offre les coordonnées précises des personnes à contacter.

En vertu du principe d'égalité de traitement des candidats, la durée de chaque audition est fixée à 01h30 maximum.

Devront être présentes à l'audition les personnes appelées à être directement impliquées dans l'organisation, le pilotage et/ou l'exécution opérationnelle des prestations objet du marché.

Les frais de déplacement, hébergement, restauration sont à la charge des candidats

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, l'attributaire déposera ses attestations, sur la plateforme en ligne sécurisée, mise à disposition gratuitement, à l'adresse suivante : https://portal.aprovall.com/app

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00

Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr